

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2014**

**PRESENTS :** M. BENOIT, M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme DUBOST, Mme SALVANS, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, M. MAMERI, Mlle ROTH, M. PECHAMAT, M. LAMOUR, Mme MOREAU

**PROCURATIONS :** M. BAYONNE à Mme EYCHENNE ; Mme FLORES à Mme FRAPPIER ; M. BIEBER à M. RODRIGUES ; M. CHAUBET à M. BENOIT ; Mme BARBANCE à M. REIG ; Mme BENQUET à M. PECHAMAT

**ABSENTS :** Mme SIBRA, M. VIVES, M. MAROC, Mlle AMARI

**1- MARCHES PUBLICS**

- **ANDROMEDE : Concours et élection des membres élus du jury de concours équipements publics d'Andromède**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de réalisation d'un groupe scolaire, d'un centre multi accueil sur la ZAC Andromède.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un pôle petite enfance comportant une crèche de 36 places et un Relais d'Assistantes Maternelles.
- Un pôle scolaire comportant un groupe scolaire de 12 classes (4 maternelles et 8 élémentaires), un Accueil de Loisirs Associées à l'École (ALAE), un espace de restauration et une salle d'activités sportives.

Pour désigner la maîtrise d'œuvre qui aura en charge la conception, la mise en œuvre et le suivi des travaux, il est nécessaire de réaliser une procédure de concours restreint en application de l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (25 voix) d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette procédure, d'autoriser Monsieur le Maire à verser une prime de 25 000 euros HT à chacun des 3 candidats ayant remis une offre conforme et de valider les résultats du vote relatif à l'élection des membres élus du jury.

- **ANDROMEDE : Indemnités de jury de concours des membres non élus désignés au jury de concours**  
Délibération retirée de l'ordre du jour

- **Approbation de la signature de la convention avec l'UGAP pour l'achat groupé de gaz naturel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (25 voix) approuve la convention d'achat élaborée par l'UGAP pour la fourniture groupé de gaz naturel afin d'assurer l'approvisionnement de la commune à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

**2- TRAVAUX**

- **Rénovation du réseau d'éclairage public sur la future piste cyclable Gymnelis (annule et remplace la délibération 2013-7-12)**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (25 voix) approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

- **Rénovation du réseau d'éclairage public rue des Mimosas (annule et remplace la délibération 2012-8-13)**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (25 voix) approuve le projet présenté et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.